



**Pouvoir Adjudicateur**

**MADEELI**  
Le Belvédère – 3<sup>ème</sup> étage  
11, boulevard des Récollets  
CS 97802  
31078 Toulouse cedex 4

**MARCHE n° 2017-015**

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES**

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**

**OBJET DU MARCHE**

**Communication : Conception et réalisation du stand « Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » au salon international du transport et de la logistique  
20-23 Mars 2018 – Paris Nord Villepinte – Hall 6**

**Date limite de remise des offres :**

**Lundi 11 Décembre 2017 – 12h00**

# **REGLEMENT DE CONSULTATION**

---

## **SOMMAIRE**

1. Objet du marché
    - 1.1 Description
    - 1.2 Forme du marché
    - 1.3 Lieu d'exécution des prestations
  
  - 2 Conditions de la consultation
    - 2.1 Procédure
    - 2.2 Durée de validité du marché
    - 2.3 Modalités d'établissement du marché
    - 2.4 Délai de validité des offres
    - 2.5 Conditions financières
    - 2.6 Renseignements complémentaires
  
  - 3 Présentation et envoi des offres
    - 3.1 Pièces constitutives de la proposition
    - 3.2 Envoi des offres
    - 3.3 Date de remise des offres
  
  - 4 Variantes
    - 4.1 Planification
  
  - 5 Clauses particulières
    - 5.1 Obligations
    - 5.2 Obligations fiscales et sociales
    - 5.3 En cas de groupement
    - 5.4 Sous-traitance
  
  - 6 Critères d'attribution
  
  - 7 Contenu du dossier de consultation
- 

L'attention du candidat est attirée sur le fait que le présent marché concerne des prestations pour lesquelles Madeeli est attachée à respecter des objectifs ambitieux de réduction des coûts. Ainsi, à la réponse formelle à l'expression du besoin du client, toute proposition innovante visant à réaliser des économies potentielles, notamment dans le produit, l'organisation des travaux et le contenu des travaux, pourra être présentée

Le candidat listera et cotera financièrement ces propositions de réduction des coûts.

### **Présentation de Madeeli**

---

Madeeli, l'agence régionale du développement économique, de l'export et de l'innovation, est une association loi 1901. L'agence a été créée en 2015. Elle est financée principalement par la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et l'Europe.

Madeeli s'engage aujourd'hui à construire la région de demain. Elle soutient le développement, l'innovation et l'internationalisation des entreprises tout en renforçant l'attractivité du territoire régional. Madeeli est présidée par Carole Delga, ancienne Ministre et Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée. Nadia Pellefigue, Vice-présidente de la Région Occitanie, est Présidente déléguée de Madeeli.

Experte, performante et proche des entreprises, Madeeli propose une offre d'accompagnement personnalisée et adaptée à chaque projet.

Les missions de Madeeli :

- Favoriser le développement, l'innovation et l'internationalisation des entreprises
- Animer et coordonner le réseau régional des partenaires de l'innovation et du développement économique
- Renforcer l'attractivité du territoire régional et l'implantation des entreprises

Madeeli accompagne les projets des entreprises à toutes les étapes de leur développement :

- Création, transmission, reprise
- Innovation, transfert technologique
- Développement
- Financement
- Export
- International

## 1 – Objet du marché

---

### 1.1 Description

La présente consultation en communication a pour objet la conception et la réalisation du stand Occitanie / Pyrénées-Méditerranée au salon international du transport et de la logistique dont les éléments techniques sont détaillés dans le CCTP ci-après.

L'objectif du contrat est à obligation de résultat suivant différents critères tels que qualité, délai, réactivité et aux moyens et compétences mis en œuvre.

Les prestations attendues sont définies dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

### 1.2 Forme du marché

Le marché ne pouvant être divisés en ensembles cohérents, il se présente donc sous forme globale.

### 1.3 Lieu d'exécution des prestations

Les prestations s'effectueront dans les locaux du prestataire et sur le site du salon.

## 2 Conditions de la consultation

---

2.1 Le mode de passation utilisé est : **Marché A Procédure Adaptée.**

### 2.2 Durée de validité du marché

Le marché est prévu pour une durée initiale d'un (1) an, éventuellement reconductible deux (2) fois par avenant, étant entendu que pour les renouvellements, les offres de prix feront l'objet d'une révision pour tenir compte des évolutions du besoin.

Il est précisé que la contractualisation du marché est subordonnée à l'obtention par Madeeli des subventions Feder, Etat, Région et de la participation financière des partenaires à l'objet du marché.

### 2.3 Modalités d'établissement du marché

Le marché entrera en vigueur à compter de sa notification par MADEELI.

Madeeli se réserve la possibilité de ne commander que les items jugés nécessaires pour l'exécution du marché.

### 2.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité de l'offre est fixé à 6 mois à compter de la date limite de remise de l'offre.

Dans le cas où il ne serait pas donné suite à la consultation, le candidat ne pourra prétendre à aucune indemnisation.

### 2.5 Conditions financières

Le candidat indiquera dans sa proposition technique et commerciale ses souhaits d'acomptes

Les modalités de financement et de paiement seront détaillées à la notification du marché

La monnaie de compte est l'euro.

En matière de financement, MADEELI est disposée à examiner toutes propositions de financements innovants permettant de réduire les prix.

### 2.6 Renseignements complémentaires

Des renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès de :

Type de renseignements	Nom	Téléphone	E-mail
Administratif	Marc Bigot	05 34 40 41 06	Marc.bigot@madeeli.fr
Technique	Justine Gautreau		Justine.gautreau@madeeli.fr

Toute demande de renseignement sera tracée par un e-mail adressé à l'acheteur.

### 3 Présentation et envoi des offres

La proposition sera rédigée en langue française et l'unité monétaire utilisée sera l'Euro.

Les prix seront présentés Hors Taxes.

La proposition financière devra faire apparaître tous les éléments ayant servi au calcul des prix proposés et les coûts détaillés, avec notamment pour chaque prestation type, le détail suivant :

- répartition du montant de chacune des prestations pour chaque co-traitant ou sous-traitant à paiement direct,
- coût global de production (nombre d'unités d'œuvres, coût journalier),
- ...

Le prix proposé intègrera les temps de rencontres préalables et en cours de mission entre le titulaire et MADEELI ainsi que tous les frais annexes (déplacement, hébergement, ...).

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres, frappant obligatoirement les prestations, les frais afférents au conditionnement, au stockage, à l'emballage, à l'assurance et au transport jusqu'au lieu de livraison, ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations, les marges pour risque et les marges bénéficiaires.

#### 3.1 Pièces constitutives de la proposition.

La proposition comprendra obligatoirement :

- Déclaration du candidat DC1 et DC2 (DC4 pour les sous-traitants)
- Présentation succincte de l'entreprise
- Les références commerciales des deux dernières années
- Les CCAP et CCTP datés et signés d'une personne ayant pouvoir à engager la société.
- Une proposition technique et commerciale datée et signée d'une personne ayant pouvoir à engager la société, comprenant un dossier structuré incluant toutes les informations explicatives nécessaires pour présenter l'offre qui devra répondre aux critères énoncés au présent document et au CCTP

#### 3.2 Envoi des offres.

L'offre signée d'une personne habilitée à engager le candidat sera placée sous enveloppe cachetée portant à l'extérieur les indications suivantes :

- la **raison sociale du candidat**
- **Marché n° 2017-015**

Cette enveloppe sera mise sous pli et adressée à :

**MADEELI** - Marc Bigot  
11, boulevard des Récollets – CS 97802  
31078 Toulouse cedex 4

#### 3.3 Date de remise des offres.

Les offres devront parvenir à MADEELI pour la date figurant en première page du présent règlement de la consultation.

L'offre qui sera remise ou dont l'avis de réception sera délivré après la date et l'heure limites précitées ne sera pas retenue.

### 4 Variantes

Le futur marché, objet de cette consultation, s'inscrit dans une démarche d'amélioration du rapport coût/disponibilité, que MADEELI entend mettre en œuvre.

Le futur marché doit permettre :

- Une large ouverture aux propositions d'axes de progrès, d'innovation, de réduction des coûts de la part du candidat,
- L'incitation à la réduction des délais,
- La mise en place de processus réactifs, tenant compte des besoins opérationnels des besoins.

Considérant les objectifs ci-dessus, les variantes sont autorisées en plus de l'offre répondant à la consultation basée sur le CCTP.

Le candidat cotera obligatoirement et de manière détaillée, les variantes proposées qui devront couvrir la totalité du besoin.

#### 4.1 Planification

Les phases et les livraisons des prestations attendues sont détaillées dans le CCTP  
Le planning sera élaboré en concertation avec le titulaire lors des premières réunions de cadrage.

#### 5 Clauses particulières

##### 5.1 Obligations

Le candidat devra s'engager à répercuter auprès de ses sous-traitants, les obligations et contraintes liées au présent marché.

##### 5.2 Obligations fiscales et sociales.

Conformément aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail relatif à la lutte contre le travail dissimulé, le titulaire du marché fournira les attestations prouvant sa régularité vis à vis des obligations sociales et fiscales. Ces attestations sont à produire tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du contrat.

##### 5.3 En cas de groupement.

Les pièces mentionnées au paragraphe 3.1 devront être obligatoirement fournies pour chaque entreprise du groupement.

Les entreprises pourront présenter leur offre sous forme de groupement conjoint ou solidaire.

- Le groupement est conjoint lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement s'engage à exécuter la ou les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées dans le marché.
- Le groupement est solidaire lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché.

Les offres sont présentées soit par l'ensemble des membres du groupement, soit par un mandataire qui justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

##### 5.4 Sous-traitance.

Le titulaire d'un marché public peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché à condition d'avoir obtenu de MADEELI l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement.

Cette obligation de déclaration vaut également en cas de recrutement de sous-traitants en cours d'exécution du marché.

Le candidat devra préciser la nature des prestations dont la sous-traitance est prévue, la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé.

Le candidat fournira 3 devis pour chaque prestation sous-traitée et ses critères de sélection.

Si le candidat ne peut fournir les 3 devis, il fournira la preuve de ses demandes auprès des sous-traitants (courrier, e-mail).

Le candidat remettra également une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics et qu'il a satisfait à ses obligations sociales et fiscales.

#### 6 - Critères d'attribution

Le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économique la plus avantageuse en fonction des critères suivants :

Qualité technique et méthodologique de l'offre globale (Pondération 70 %)

- Compréhension de la problématique (noté sur 30)
- Originalité et impact du projet proposé (noté sur 40)
- Coût (noté sur 30)

*La méthode de calcul pour la notation du critère « Coût » est la suivante :*

*Note = (offre la plus basse<sup>1</sup>/offre du candidat) \* base de notation*

*<sup>1</sup>) Hors offre anormalement basse*

MADEELI se réserve le droit d'organiser une audition et de négocier avec le ou les candidat(s) dont l'offre a été présélectionnée.

MADEELI se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant remis une offre régulière.

- 7 Contenu du dossier de consultation
- Le présent règlement de consultation (RC)
  - Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
  - Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Le Règlement de Consultation, le Cahier des Clauses Administratives Particulières et la Cahier des Clauses Techniques sont mis à disposition par voie électronique aux adresses suivantes :  
<http://www.madeeli.fr/marches-et-consultations/>

# **CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES**

## **SOMMAIRE**

1. Documents contractuels régissant le marché
2. Objet – Prix – Montant
  - 2.1 Objet du marché
  - 2.2 Désignation des prestations
3. Caractère des prix
  - 3.1 Contenu des prix
  - 3.2 Forme et type des prix
  - 3.3 Variations des prix
4. Conditions de paiement
  - 4.1 Application de la TVA
  - 4.2 Avance
  - 4.3 Modalités de règlement
  - 4.4 Facture
  - 4.5 Règlements
5. Délais – Livraison - Documentation – Pénalités
  - 5.1 Délais
  - 5.2 Livraison
  - 5.3 Documentation
  - 5.4 Formation
  - 5.5 Pénalités pour retard
6. Conditions d'exécution
  - 6.1 Responsabilité du titulaire
  - 6.2 Confidentialité
  - 6.3 Propriété intellectuelle
  - 6.4 Normes
  - 6.5 Communication
  - 6.6 Assurances
  - 6.7 Règles de sécurité
7. Garanties
  - 7.1 Garanties techniques
8. Infraction à la législation sociale et fiscale
9. Résiliation
10. Litiges – Tribunaux compétents

1. – Documents contractuels régissant le marché

Le marché est régi par les documents contractuels suivants :

- Le règlement de consultation
- Le cahier des clauses administratives générales
- Le cahier des clauses techniques

2. Objet – Prix – Montant

2.1 Objet du marché

Le présent cahier des clauses administratives générales détermine les conditions dans lesquelles doit être exécuté le présent marché dont l'objet est mentionné sur la première page de l'acte d'engagement et le détail des prestations précisé dans l'annexe financière annexée à cet engagement.

2.2 Désignation des prestations

Le titulaire s'engage à réaliser les prestations aux conditions de prix figurant dans sa proposition.

3. Caractère des prix

3.1 Contenu des prix

Le prix des prestations définies ci-dessus comprend tous les frais afférents aux opérations suivantes :

- o Aux assurances nécessaires au titulaire dans le cadre du marché,
- o Aux garanties définies à l'article 7 ci-après
- o A la documentation prévue au titre du marché
- o Aux opérations de contrôles et d'essais

Tous les autres frais supplémentaires non précisés restent à la charge du titulaire du marché.

### 3.2 Forme et type des prix

Les prix seront fermes, non actualisables et établis aux conditions économiques du mois de Novembre 2017

### 3.3 Variation des prix

Les prix devront être garantis jusqu'au jour de livraison.

## 4. Conditions de paiement

### 4.1 Application de la TVA

Les prestations livrées au titre du présent marché sont assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée au taux normal en vigueur lors du fait générateur. La taxe sur la valeur ajoutée est exigible à la livraison pour tous les postes.

### 4.2 Facturation

Dans le cadre de ce marché, MADEELI ne pratiquera pas le paiement direct des sous-traitants. Les factures de sous-traitance présentées par le titulaire seront obligatoirement accompagnées de la copie d'une pièce justificative de la prestation sous-traitée (facture du sous-traitant au titulaire).

### 4.3 Modalités de règlement

Toute demande de paiement doit être adressée à MADEELI - 11 boulevard des Récollets - CS 97802 - 31078 Toulouse cedex 4

Si du fait du titulaire (adresse incomplète ou non conforme, etc ...), les demandes de paiement ne sont pas adressées à Madeeli, la date de réception à prendre en compte comme point de départ du délai du paiement, est celle de la réception effective de la demande par le service habilité.

Cette demande de paiement sera faite par tout moyen permettant de donner une date certaine

### 4.4 Facture

La facture doit respecter les formes suivantes :

- Etre établie sur papier en-tête,
- Rappeler le numéro et la date du marché ainsi que ceux du ou des bordereaux d'expédition
- Rappeler la raison sociale exacte du titulaire, sa forme juridique, ses numéros d'inscription au Registre de commerce, d'identification INSEE et la domiciliation des paiements (identique à celle figurant sur le marché)
- Reproduire la désignation de la fourniture telle qu'elle figure au tableau de commande  
Elle doit également faire apparaître nettement sans aucune altération :
- le ou les taux de TVA et leur répartition éventuelle sur les différents postes du tableau de commande
- Le montant global HT, la TVA et le montant TTC

Toute facture incomplète ou incorrecte fera l'objet d'un rejet et entraînera une suspension du délai de paiement.

### 4.5 Règlements

Le règlement des prestations s'effectuera par chèque ou virement dans les 30 jours à réception de facture et vérification du service réalisé.

## 5. Délais – Livraisons – Pénalités

5.1 Les délais fixés dans l'acte d'engagement, s'entendent à compter de la date de notification du marché.

5.2 La fourniture des prestations du marché doit s'effectuer à l'adresse ci-après :

MADEELI

11 boulevard des Récollets – CS 97802

31078 Toulouse cedex 4

Un document attestant de réalisation de la prestation (compte rendu, bon de livraison, feuilles de présence, ...) accompagnera la demande de paiement.

### 5.3 Documentation

Sans objet

### 5.4 Formation

Sans objet



### 5.5 Pénalités pour retard

Si le délai contractuel est dépassé, le titulaire encourt, sans mise en demeure préalable, une pénalité calculée par application de la formule suivante :

$$P = V \times R / 1000$$

P = Montant des pénalités TTC

V = Valeur pénalisée (prix du règlement du ou des postes en retard)

R = nombre de jours de retard

## 6. Conditions d'exécution

### 6.1 Responsabilité du titulaire

Le titulaire a la responsabilité de mettre en œuvre une organisation, des méthodes et des moyens lui permettant de garantir la qualité des produits livrés ainsi que leur conformité aux exigences au présent marché. Le titulaire est responsable de la qualité des prestations qu'il fournit.

### 6.2 Confidentialité

Le titulaire qui, à l'occasion de l'exécution du marché, a reçu de MADEELI, à titre confidentiel, des renseignements, documents ou d'éléments de toute nature, est tenu de maintenir la confidentialité attachée à cette communication.

Il ne doit divulguer aucune information qui résulte de l'exécution du marché ou pourrait parvenir à sa connaissance à l'occasion de celui-ci.

Il doit sans délai avertir MADEELI de toute violation à l'obligation de confidentialité ci-dessus.

Le titulaire doit informer ses sous-traitants des obligations de confidentialité et des mesures de sécurité qui s'imposent à lui pour l'exécution du marché. Il doit s'assurer du respect de ces obligations par ses sous-traitants.

### 6.3 Propriété intellectuelle

Le titulaire garantit être détenteur de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux créations qu'il serait amené à utiliser dans le cadre de la réalisation de la prestation ou avoir régularisé contractuellement l'utilisation et l'exploitation de droits de propriété intellectuelle dont il ne serait pas titulaire.

Le titulaire s'engage à céder à titre exclusif à MADEELI l'intégralité des droits patrimoniaux des œuvres réalisées à la demande de MADEELI et notamment les droits de reproduction, de représentation, d'adaptation pour tout support ou tout média (y compris Internet).

Le titulaire garantira à MADEELI la jouissance paisible des droits cédés notamment dans l'hypothèse où la création serait totalement ou partiellement le fait d'un ou de plusieurs de ses salariés.

La cession des droits de propriété intellectuelle est réalisée à titre exclusif au profit de MADEELI, laquelle n'aura néanmoins aucune obligation d'exploiter lesdits droits.

MADEELI aura l'entière liberté de protéger chacune des créations à son nom par un titre de propriété industrielle.

Le titulaire garantit MADEELI contre toutes les revendications des tiers relatives à l'exercice de leurs droits de propriété intellectuelle, de leurs droits voisins, de leurs droits de la personnalité, à l'occasion de l'exécution des prestations et de l'utilisation de leurs résultats, notamment pour l'exercice du droit.

### 6.4 Normes

Les prestations doivent satisfaire aux exigences des normes en vigueur à la date de notification du marché.

### 6.5 Communication

Le titulaire est autorisé à faire valoir pour sa propre communication le titre de la mission confiée par le client.

### 6.6 Assurances

Le titulaire du marché doit contracter les assurances permettant de garantir sa responsabilité à l'égard de MADEELI et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations.

Il doit justifier, dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout début d'exécution de celui-ci, qu'il est titulaire de ces contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie.

### 6.7 Le titulaire du marché qui réaliserait l'objet du marché dans les locaux de MADEELI, respectera les consignes de sécurité qui lui seront communiquées.

## 7. Garanties

7.1 Outre les garanties légales qui découlent de l'application du code civil, la fourniture est soumise à une garantie de bon fonctionnement de un an à partir de sa réception.

Le délai maximal de remise en état ou de remplacement des matériels sous garantie est fixé à trois mois à date de la demande.

Dans le cas où des défauts seraient constatés lors de l'utilisation des matériels livrés, le titulaire s'engage soit à remettre en état, soit à remplacer à l'identique le matériel concerné sous trois mois.

#### 8. Infraction à la législation fiscale - Lutte contre le travail illégal

8.1 Sous peine de résiliation de plein droit du marché à ses torts exclusifs, le titulaire affirme que lui-même et ses sous-traitants ne tombe(nt) pas sous le coup de l'interdiction de participer aux marchés d'organismes publics frappant ceux font l'objet d'une condamnation pour infraction au code général des impôts ou au code du travail.

8.2 Le titulaire déclare sur l'honneur que le travail réalisé est effectué avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L620.3, L143.3 et L143.5 du code du travail et qu'il s'acquitte de ses obligations au regard de l'article L. 324-10 du code du travail réprimant le travail illégal.

Le titulaire s'engage à obtenir les mêmes déclarations de la part de ses sous-traitants.

#### 9. Résiliation

MADEELI peut résilier le marché aux torts du titulaire en cas d'inexactitude ou de documents prouvant sa régularité vis à vis des obligations sociales et fiscales et de l'absence de fourniture de ces documents après demande expresse de MADEELI.

#### 10. Litiges - Tribunaux compétents

En cas de controverse ou réclamation entre les parties au sujet du présent contrat, les parties tenteront, dans un délai de 30 jours calendaires à partir de la naissance du litige, de régler ledit litige à l'amiable, le cas échéant en faisant préalablement appel à la médiation. En cas de litige persistant, le tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de Toulouse.

# CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

## Communication : Conception et réalisation du stand « OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE » au Salon International du Transport et de la Logistique

20 au 23 mars 2018 | Paris Nord Villepinte – Hall 6

### CONTEXTE ET OBJECTIFS

---

Le salon SITL (Semaine Internationale du Transport et de la Logistique) concerne toutes les activités qui ont un rapport direct ou indirect avec la logistique. Organisé par Reed Exposition, il se décline en version européenne une année sur deux. En 2018 se tiendra le SITL Europe.

Pour l'édition 2018, l'Agence Régionale de Développement économique et une délégation composée de ports, plateformes logistiques et d'entreprises du secteur seront présents sous la bannière « Région OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE ».

**L'organisation de l'opération est confiée à Madeeli**, l'Agence Régionale de Développement économique.

#### **Objectifs :**

- Affirmer la Région OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE comme territoire logistique et renforcer sa visibilité en mettant en avant les infrastructures portuaires et la multi-modalité.

>> *la réflexion est en cours avec le Conseil Régional sur les axes principaux de communication car un cluster dédié à la logistique est en projet à l'échelle Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.*

- Promouvoir l'offre d'accueil d'OCCITANIE dédiée à la logistique et au e-commerce avec les parcs d'activités labellisés (ZIR et PRAE) pour détecter des projets d'implantation.
- Permettre aux entreprises co-exposantes d'accueillir des clients et/ou d'organiser des rendez-vous d'affaires.

### LE STAND

---

Un espace de 77 m<sup>2</sup> (Longueur 11m X Largeur 7m)<sup>1</sup> a été réservé.  
Il pourrait être organisé selon le principe suivant :

1°) Un espace accueil : Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et son agence régionale de développement économique

2°) Les infrastructures et la multi-modalité

Il s'agit de mettre en avant les atouts de la région, sa localisation au cœur des flux nord/sud, sa façade maritime et le lien avec l'Espagne, etc. Plus précisément, il faut valoriser les infrastructures portuaires et la multi-modalité avec les partenaires suivants :

- Port de Sète et Port la Nouvelle
- Les 6 sites logistique majeurs des Pyrénées Orientales : Grand St Charles, Port-Vendres, Terminal ferroviaire de Cerbère...
- Les parcs d'activités labellisés, dédiés en totalité ou en partie aux activités logistiques : les ZIR (Zones d'Intérêt Régional) et les PRAE (Parcs Régionaux d'Activités Economiques)

3°) Les entreprises / start-ups co-exposantes

Les entreprises co-exposantes ne sont pas connues à ce jour mais elles pourraient occuper un espace d'environ 25 m<sup>2</sup> sur le stand, avec le cas échéant un espace « démonstrateur » leur permettant de mettre en avant leur savoir-faire.

Leur visibilité doit toutefois être réduite car leur participation est symbolique et la communication doit être prioritairement axée sur la Région Occitanie.

---

<sup>1</sup> Cf. annexe : Plan de situation

Le stand comprendra également :

- **Une ou plusieurs zone(s) de rendez-vous** : Espace partagé entre les partenaires présents et les entreprises pour recevoir leurs clients, prospects.
- **Une réserve** dont les dimensions doivent être de 5 à 6 m<sup>2</sup> au minimum.

*Tout devra être entrepris pour **renforcer l'homogénéité et la cohésion du stand global** et sa visibilité.*

La charte graphique et la règle d'utilisation des logos de la Région Occitanie vous sont adressées sur demande.

## **SIGNALETIQUE**

---

Le stand communiquera sous la bannière : **Région Occitanie / Pyrénées- Méditerranée.**

**Signalétique haute (par élingage) : doit être visible et lisible de toutes parts (quel que soit le lieu d'arrivée du visiteur) et reprendre la bannière ci-dessus avec le logo OCCITANIE.**

- **Signalétique de l'espace collectif** : reprendre le nom du stand et les logos suivants : Région Occitanie en priorité, future agence régionale de développement économique.
- **Signalétique offre et infrastructures** : carte de la région Occitanie avec les infrastructures logistiques de la région pour avoir une vision globale de l'offre (autoroutes, localisation des parcs d'activités, ports, aéroports, gare et plateformes multi-modales...).
- **Signalétique entreprises** : nom, logo et si possible activités

Objectif de la décoration : identifier, positionner la région par l'utilisation de larges visuels.

- **1 panneau** (bâche) avec une carte de la région Occitanie en Europe avec : le positionnement des parcs d'activités régionaux, des principales villes, des ports, des principaux axes de circulation (**carte fournie par nos soins**)  
Titre : **La solution pour votre centre logistique Sud** (avec les logos Région Occitanie et future Agence de développement)
- **1 panneau** (bâche) avec les logos des entreprises présentes  
Titre : **Un réseau de partenaires au cœur du grand Sud.**

**La visibilité de la Région Occitanie doit être particulièrement soignée.**

## **AMENAGEMENT**

---

### **La réserve**

A l'arrière de l'espace accueil, elle est destinée à recevoir les stocks de documentation, les vestiaires et les bagages des visiteurs. Elle est équipée d'étagères, de patères, d'un réfrigérateur, d'une poubelle, d'une machine à café (dosettes, cuillères et tasses en matière plastique fournies), du compteur électrique.

### **Le stand**

Le standiste doit prévoir la location de tout le mobilier et électroménager.

De plus, une télévision à inclure dans le matériel à louer devra être installée (fixation murale).

**Pour l'ensemble des espaces, le prestataire assurera, en liaison avec l'organisateur du salon SITL, les commandes techniques (élingues, bornes et capacités électriques) en adéquation avec la taille du stand Occitanie, pour assurer son fonctionnement dans des conditions optimales.**

**Le stand devra être livré et monté la veille du salon, tel que prévu par l'organisateur. Il devra être opérationnel dès la première heure du salon.**

## **CONTENU DE LA REPONSE ET SELECTION DU PRESTATAIRE**

---

Il est demandé aux candidats :

- De concevoir une ligne directrice graphique pour l'ensemble du stand,
- De réaliser l'ensemble du stand : de la signalétique aux panneaux et au mobilier en passant par l'acheminement de la documentation et matériels éventuels (téléviseur, produits des entreprises...)

**Il est demandé aux candidats de prévoir et d'inclure financièrement :**

- **La location de tout le mobilier, électroménager, lumières, matériels**
- **Une personne durant le montage pour aider à décharger les palettes, acheminer les cartons dans la réserve, petites manutentions, installer lumière, le matériel audio et vidéo et démonter en fin de salon.**

**Il est demandé aux candidats de remettre les éléments suivants :**

- Une **maquette d'aménagement de l'espace** ou une présentation 3D,
- Une **note argumentaire**,
- Une **proposition de signalétique et de panneaux**,
- Un **rétro-planning** de réalisation,
- Un **devis détaillé en HT et TTC** : conception graphique, réalisation des panneaux, mobilier, location équipement, transport, etc.

**BUDGET**

---

Le budget global pour la totalité du stand ne saurait dépasser la somme de :  
35 000 € TTC

Ne pas oublier de chiffrer et détailler, pour information, l'ensemble des prestations techniques commandées aux organisateurs du salon.

**ANNEXES**

---

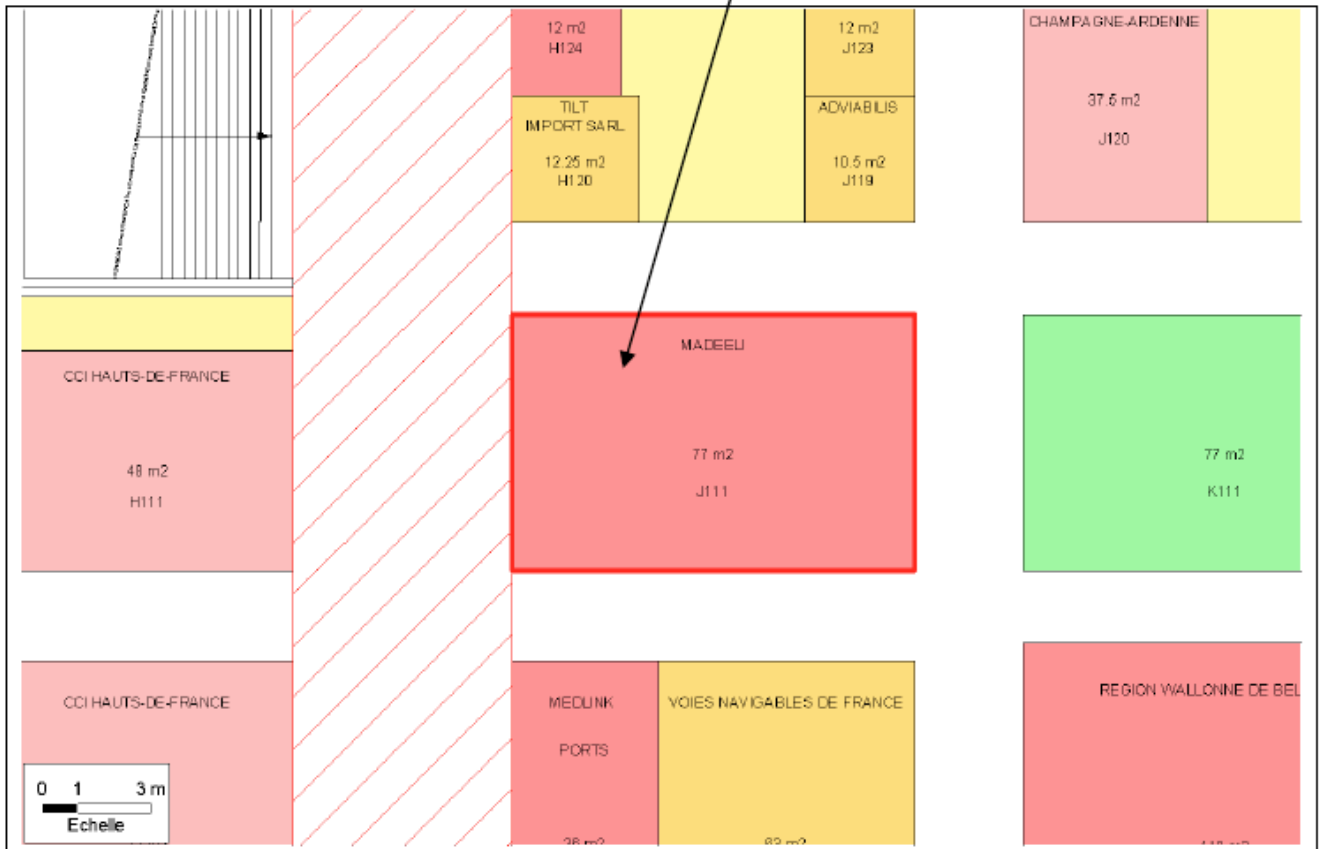
1. PLAN DE SITUATION
2. LOGO RÉGION

## PLAN DE SITUATION DU 27/06/2017



## Votre stand

Ce plan n'est contractuel que pour l'emplacement proposé. L'environnement de celui-ci, le découpage des îlots voisins, sont susceptibles de modifications pouvant intervenir jusqu'à l'ouverture du salon.



## LOGO REGION

